

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 01971

Numéro SIREN : 813 575 552

Nom ou dénomination : 1 CHECK RH

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 8452



N°RCS : 813575552

N°Gestion : 2015 B 1971

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

---

**EXPEDITION**

certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a few strokes.

## ORDONNANCE

1 CHECK RH  
N°RCS : 813575552  
N°Gestion : 2015 B 1971

N°2022000321

Nous, Pascal NOUGAREDE  
Président du Tribunal de Commerce de NICE,  
Assisté de la Greffière Danielle LUCHE

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce,

Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 30 septembre 2022, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 1 CHECK RH 400 PRO des Anglais 06200 Nice appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Liquidons les dépens à la somme de 30,04 €. (trente euros et 4 cts)

Fait à NICE en notre cabinet,  
Le 27 JUIN 2022

Le Président  
M. Pascal NOUGAREDE



La Greffière  
Mme Danielle LUCHE



**REQUÊTE EN PROROGATION DU DELAI LEGAL DE REUNION  
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
(Art L 225-100 du Code de commerce)**

A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

24 JUIN 2022

NICE

**A LA REQUETE DE :**

La société **1CHECK RH**, société par actions simplifiées au capital de **1.000€**, dont le siège social est situé **400 Promenade des Anglais – 06200 NICE**, immatriculée au Registre du commerce de **NICE** sous le numéro **813 575 552** et représentée par **Monsieur Pierre LAFON**, Président,

**Ayant pour avocat :**

La **SELARL EY VENTURY Avocats**, société d'avocats au Barreau de GRASSE (Case Palais 364), demeurant 100, rue Albert CAQUOT – Espace BERLIOZ à BIOT SOPHIA-ANTIPOLIS (06410), représentée par Maître Nicolas IVALDI,

Téléphone : 04.92.96.81.81.

Télécopie : 04.93.64.01.47.

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que la Société **1CHECK RH** doit, conformément à ses statuts, clôturer son dernier exercice social le **31/12/21**.

Que toutefois, la Société est dans l'impossibilité d'approuver les comptes de la Société clos le **31/12/21**, dans les délais légaux.

Qu'en raison des difficultés d'ordre administratif et comptable liées à l'établissement des comptes annuels, la gérance n'est pas en mesure d'arrêter les comptes sociaux avant l'arrivée du terme prévu par les textes.

Qu'en raison, par ailleurs, des délais relatifs à la préparation et à la convocation des associés dans des conditions leur permettant d'exercer leurs droits d'information en vue de l'approbation des comptes sociaux annuels, il apparaît opportun de proroger le délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Qu'en conséquence des motifs ci-avant exposés et en raison des délais nécessaires à l'établissement des comptes sociaux, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée, la Société se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Qu'il apparait donc nécessaire de proroger le délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

**C'est pourquoi le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président :**

De proroger au **30/09/22** le délai pendant lequel pourra se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FAIT A NICE,  
Le 23/06/22

**Pour le Requéant  
Me Nicolas IVALDI**

